

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 11 octobre 2019

2^{ème} Commission

N° CP-2019-9-2-4

Service instructeur

DEAA - service attractivité des territoires

Service consulté

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES ALSACE A VÉLO

Résumé : En 2012, est née une démarche collective "Alsace à Vélo", afin de mettre en tourisme l'offre cyclotouristique alsacienne, en partenariat notamment avec plusieurs autres collectivités locales et EPCI. Il est ainsi proposé de poursuivre la démarche, en s'engageant, par convention, dans un projet commun de valorisation touristique.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion en date du 27 septembre 2019.

1. La genèse d'« Alsace à Vélo »

Depuis une vingtaine d'années, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin réalisent des itinéraires cyclables à destination du grand public et du public scolaire, pour les mouvements journaliers, afin d'améliorer la sécurité des usagers et, plus récemment, à des fins de loisirs récréatifs et d'itinérance touristique.

L'ensemble de ces itinéraires comptabilise près de 2 500 km et fait de l'Alsace le premier territoire cyclable de France. Ainsi, l'Alsace voit chaque année 2 millions de cyclistes sillonner ses paysages. De plus, les trois grands itinéraires cyclables européens qui traversent l'Alsace, les EuroVelo 5, 6 et 15, représentent un potentiel exceptionnel pour l'itinérance à vélo, tant pour la clientèle française qu'étrangère.

Une démarche partenariale entre l'Etat, la Région et les deux Départements alsaciens a permis la réalisation d'une étude, entre 2010 et 2012, qui concluait à la nécessité d'une « mise en tourisme » de l'offre cyclotouristique alsacienne. Puis, « faire de l'Alsace une destination vélo de premier choix » était l'un des 11 objectifs de la Stratégie commune de développement du tourisme en Alsace pour 2012-2016.

Est ainsi née une démarche collective « Alsace à Vélo », à l'initiative des partenaires suivants : l'Etat, la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Communauté Urbaine de Strasbourg, la Communauté d'Agglomération de Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération, l'Agence de l'Attractivité de l'Alsace, ainsi qu'Alsace Destination Tourisme.

L'enjeu premier est de développer une image d'excellence en proposant une stratégie partenariale de développement touristique à partir des itinéraires cyclables et de la pratique du vélo de loisirs.

2. Bilan des actions entreprises depuis 2012

Un plan d'action pluriannuel a été mis en place, qui concernait à la fois les infrastructures, les services, la communication, la promotion et l'évaluation. Dans ce cadre ont été développées, entre autres, les actions suivantes, détaillées dans l'annexe du projet de convention joint :

- la création de la Véloroute du Vignoble en 2013, pour les 60 ans de la Route des Vins d'Alsace ;
- le développement d'une cinquantaine de boucles locales (25 par département), dans l'objectif de susciter l'envie des cyclotouristes de découvrir le territoire alsacien en profondeur à partir des itinéraires EuroVelo ;
- le développement de 17 boucles dites régionales (au départ des EV ou des gares) et de 11 itinéraires transfrontaliers ;
- la poursuite de la mise en valeur des infrastructures structurantes : jalonnement, signalisation de l'offre de services recherchés par les usagers (services vélos, hébergements, restauration, commerces, toilettes, Offices de Tourisme, ...), soutien aux projets d'aménagement d'équipements pour accueillir les cyclistes, (aires de repos, ...), soutien aux porteurs de projets (exemple : Movelo Alsace qui propose la location de vélos à assistance électrique dans une trentaine de stations) ;
- l'implantation de Relais d'Informations et de Services (RIS), afin de diffuser les flux touristiques vers les territoires (une vingtaine de RIS sur les EuroVelo au départ des boucles locales et une vingtaine au départ des gares TER (à compter de 2019)) ;
- la création d'un évènement d'envergure, le « SlowUp Alsace » (l'édition 2019 a comptabilisé près de 45 000 participants) ;
- la mise en œuvre d'une stratégie numérique avec la création d'un site Internet (alsaceavelo.fr) en quatre langues ;
- la réalisation d'actions de promotion (présence mutualisée sur des salons spécialisés, publi-rédactionnels, etc...) et la création de documents de promotion communs (carte, reportages photographiques, kakémonos, affiches...) ;
- la mise en place d'une stratégie qualitative consistant à valoriser les professionnels offrant des services aux cyclotouristes, avec le développement du label « Accueil à Vélo » (hôtels avec garage à vélo fermé, réparateurs de vélos, location de vélos à assistance électrique, ...)

- la réalisation d'une enquête de clientèles sur l'EV5 et l'EV15 (1,5 millions de personnes ont emprunté l'EV15 et la section Véloroute du Vignoble d'Alsace en 2013) (une nouvelle enquête devrait être lancée en 2020) ;
- le renforcement des points de comptage le long des itinéraires (674 701 cyclistes ont été recensés dans le Haut-Rhin par les 9 compteurs permanents pour l'année 2018).

« Alsace à Vélo » n'a pas de budget dédié. Cependant, les actions décidées par le Comité de Pilotage sont mises en œuvre par chaque partenaire en fonction de ses compétences et de ses moyens (ex. : le volet Intermodalité est traité par le niveau régional, le jalonnement des itinéraires par les Départements et les agglomérations, les actions de promotion et de communication par ADT).

Par exemple, pour la période 2012-2016, le budget consacré à « Alsace à Vélo » s'élève à 586 000 €, en ce qui concerne les actions de communication, promotion, marketing (hors temps de travail et charges salariales).

3. Poursuite de la démarche « Alsace à Vélo »

Le vélo constitue toujours une filière d'excellence pour les Départements Alsaciens, dans le cadre de la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021. L'itinérance est également un axe stratégique du Schéma Régional de Développement Touristique du Grand Est 2018-2023.

C'est pourquoi, le Comité de Pilotage « Alsace à Vélo » propose aujourd'hui à ses membres de poursuivre la démarche et de s'engager dans un projet commun de valorisation touristique, selon le plan d'actions 2019-2021 présenté dans le projet de convention ci-joint.

La convention de partenariat réunit les mêmes acteurs, sauf l'Etat qui n'est plus partie prenante, ainsi que deux nouvelles agglomérations, celles de Saint-Louis et d'Haguenau.

La gouvernance du projet y est exposée avec le rôle et la fréquence de réunion des instances suivantes : comité de pilotage et comité technique. Monsieur Alain GRAPPE, Vice-Président, continuerait à siéger au comité de pilotage.

Le Département du Bas-Rhin serait toujours le coordinateur du projet commun.

Les principaux objectifs pour 2019-2021 sont définis comme suit :

- conforter la destination « Alsace à Vélo » à l'étranger (marché européen) ;
- faire de l'« Alsace à Vélo » une destination plus attractive vis-à-vis de la clientèle française ;
- structurer l'Eurovelo 5 à l'échelle de l'Europe (avec l'ensemble des pays concernés par l'itinéraire) ;
- accentuer la structuration et la promotion des itinéraires transfrontaliers (3 Pays à vélo, Pamina...) ;
- prioriser les actions du plan marketing sur la Véloroute du Vignoble d'Alsace (test sur 2 ans) ;
- créer des produits Tour d'« Alsace à Vélo » ;
- déployer le jalonnement des boucles locales ;

- articuler le partenariat « Alsace à Vélo » dans le futur Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes ;
- qualifier l'offre d'hébergement et les sites et professionnaliser les acteurs de la filière.

Des indicateurs serviront à évaluer ces objectifs et leurs résultats.

La continuité de ce projet « Alsace à Vélo » prendra en compte les enjeux actuels des Départements, qui travaillent activement sur le vélo et ses aménagements, avec pour objectif de créer un plan vélo à l'échelle du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Au vu de ce qui est précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de partenariat 2019-2021 « Alsace à Vélo – mise en tourisme des infrastructures dédiées à la pratique du vélo en Alsace », jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- de désigner Monsieur Alain GRAPPE, Vice-Président, pour siéger au comité de pilotage « Alsace à Vélo ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT